

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU PORT DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 23 mai 2014

La réunion a débuté à 14:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 16:30.

1. Bilan 2013

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier pour l'année 2013.

Il commente le rapport d'activité transmis aux membres du comité et il présente les résultats financiers 2013 qui font apparaître un résultat positif de 60.000 €.

Il attire l'attention des membres sur la lecture des comptes de résultat qui fait apparaître un poste « autres charges » qui comptabilise en fait des provisions pour renouvellement faute de pouvoir amortir les biens appartenant au CG. Cette particularité comptable augmente artificiellement les charges de la société.

En réponse à une question de l'ACP sur la situation de la passe du Roy, M. PALLADIN indique que les relevés effectués par le CG n'ont pas montré de mouvement de la jonchère, que les protections de quai doivent être retirés sous peu et qu'une campagne de sondage va être réalisée autour de la capitainerie pour évaluer la situation générale du terreplein.

Un note faisant le point sur des dossiers divers est annexée au rapport d'activité.

2. Point divers

Aménagement de la grande chambre (question posé par l'ACP)

Le dossier d'avant-projet détaillé vient de nous être livré par la Ste Artelia maître d'œuvre du projet.

Ce projet consiste en la mise en place d'un ponton de 170 m, la création de 42 places, pour un coût de 220.000 €.

Le CA annuel estimé de ces nouvelles places sera de 48.000 € (41.000 net avec les contrats existants).

La simulation financière d'un emprunt de 250.000 € sur 7 ans montre une charge de 28.200 € par an qui serait donc supportée par les nouveaux contrats.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche plaisance

Ce projet va être présenté à la municipalité puis au comité d'engagement de la Saeml (qui doit donner son avis sur tous les projets de plus de 90 K€ d'investissement) avant sa mise en œuvre (2015).

Aménagement d'un ponton Pro (question APC)

Afin de répondre à plusieurs nouvelles sociétés nautiques qui se sont implantées au Croisic, il est envisagé de construire un ponton « Pro » le long du quai situé à droite du pont d'accès à la grande jonchère.

D'une longueur de 30 M ce ponton pourra accueillir 8 unités légères (type bateau école actuel, zodiac...) sans accès passagers.

Une demande d'autorisation est en cours auprès du CG44 car le quai sur lequel il est prévu d'accrocher ce ponton doit faire l'objet de reprises dans les années à venir.

Si nous obtenons cet accord, nous essaierons de réaliser cet investissement avant la saison.

Pour répondre à une question de M. Henriot, il est précisé que ces places seront réservées exclusivement à des sociétés de service aux plaisanciers (bateau école, location, plongée, guide de pêche...). Un statut juridique équivalent à minima à l'EURL sera exigée pour accéder à ces places.

Offre estivale de stationnement et de mise au sec gratuite

En réponse à une question de l'APC, il est précisé que cette offre vient d'être lancée et que pour le moment nous n'avons pas eu encore de retour au Croisic.

Elevateur Jonchère du Prince

M. PALLADIN informe le comité que ce dossier est toujours en attente d'un feu vert des services juridiques du CG.

Elections du CLUPP

Les arrêtés de désignation des membres des Conseils Portuaires arrivent à échéance le 18 juin 2014 au terme d'un mandat de 5 ans.

Le Conseil général procède donc au renouvellement de tous les membres de ces conseils, y compris les représentants des plaisanciers élus dans le cadre de la mise en place des Comités Locaux des Usagers des Ports de Plaisance.

En effet, les membres des CLUPP désignés en 2011 sont venus remplacer les personnes qui avaient été nommées en 2009 représentants des plaisanciers alors que les CLUPP n'existaient pas.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

En cas de remplacement d'un membre du Conseil Portuaire en cours de mandature, le code des ports maritime précise que ce remplacement ne peut aller au-delà de la mandature en cours.

Malgré les protestations des représentants actuels du CLUPP qui conteste cette analyse, ces élections auront bien lieu le samedi 31 mai. Les usagers sont invités à désigner six membres sur la liste des candidats afin de désigner leur trois représentants titulaires et les trois suppléants les représentant au prochain conseil portuaire.

Cette année, ces membres resteront en place pour la durée du mandat du CP, soit 5 ans.

3. Barèmes 2015

Il va être proposé au CG de mettre en place un nouveau mode de calcul des barèmes « pêche » pour 2015 afin de maintenir les niveaux actuels pour les plus petites unités mais de prendre en compte un barème plus cohérent pour les unités plus importantes.

4. Points soulevés par les usagers

Les prises de courant à proximité de la grue Lemerle sont en mauvais état et peuvent présenter une risques pour les usagers.

Les cales seront nettoyées avant les manifestations

L'APC rappelle sa manifestation du 20 mai « Sortie SNSM »